

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2022-12-15

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL, 15 décembre 2022 à 8 h 30, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, la conseillère Mme Danielle Côté et les conseillers MM. Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

MEMBRES ABSENTS : Mme Sylvie Cassar, Mme Maryse Gaudreau et M. Jacques Bogenez

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du budget 2023
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations
6. Dépôt du document explicatif
7. Clôture de la séance

22-12-15.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 8 h 30 et déclare la séance ouverte.

22-12-15.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-12-15.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

22-12-15.04

ADOPTION DU BUDGET 2023

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent (CM art. 954);

ATTENDU QUE l'avis public d'adoption du budget a été donné le 5 décembre 2022 (CM art. 956);

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget 2023 comme suit :

REVENUS	
Taxes foncières	1 828 802 \$
Sûreté du Québec	377 586 \$
Protection incendie	226 137 \$
Taxes immobilisation routes & environnement	146 304 \$
Taxes sur une autre base	423 012 \$
Règlements d'emprunt & autres services	505 678 \$
Appropriation du surplus & fonds réservés	148 000 \$
Redevances carrières & sablières	420 000 \$
Subventions gouvernementales	320 470 \$
Total	4 395 989 \$
DÉPENSES	

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

Salaires élus	149 481 \$
Administration	612 582 \$
Quote-part MRC	140 580 \$
Bâtiment multifonctionnel	48 000 \$
Redevances carrières & sablières	300 000 \$
Sécurité publique	415 226 \$
Incendie	215 446 \$
Voirie	1 397 439 \$
Hygiène du milieu matières résiduelles	329 970 \$
Hygiène du milieu eau potable	138 149 \$
Hygiène du milieu égout	111 795 \$
Santé & bien-être	2 000 \$
Urbanisme	222 344 \$
Loisirs & culture	113 950 \$
Règlement d'emprunt	198 377 \$
Frais de banque	650 \$
Total	4 395 989 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-12-15.05

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents (CM art. 956);

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 suivant :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Objet	2023	2024	2025	Mode de financement
Bâtiments municipaux				
Système traitement de l'eau de l'hôtel de ville (adoucisseur et eau potable)	20 000 \$			Surplus non affecté
Éclairage extérieur hôtel de ville	20 000 \$			Surplus non affecté
Abri pour véhicules		70 000 \$		Surplus non affecté et fonds de roulement
Installation d'une clôture au garage municipal	15 000 \$			Surplus non affecté et fonctionnement
Déplacement dôme au garage et conformité des installations	45 000 \$			Surplus non affecté et fonctionnement
Plomberie salles d'eau et appareils sanitaires, comptoirs, peinture	50 000 \$			Surplus non affecté et/ou subvention PRABAM
Réparation toiture station Kingdom	20 000 \$			Surplus non affecté et/ou fond de roulement
Sécurité publique				
Génératrice pour situation d'urgence	80 000 \$			Fond réservé et surplus non affecté
Travaux publics				
Réfection du chemin MacDonald	30 000 \$		500 000 \$	TECQ (2024-2028)
Réfection du chemin Dunant			500 000 \$	Fond de carrières et TECQ
Réfection du chemin McFarland			1 500 000 \$	Surplus non affecté ou règlement d'emprunt (différence TECQ)
Mise aux normes des glissières de sécurité	30 000 \$			Fonctionnement TECQ 2019-2023
Pelle à neige supplémentaire	15 000 \$			Fonctionnement ou fonds de roulement

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

Panneaux de signalisation routière	6 000 \$			Fonctionnement
Hygiène du milieu				
Bouclage de la rue Vaughan Financé à 80 %	1 350 000 \$			TECQ 2019-2023 80% Règlement d'emprunt
Loisirs et vie communautaire				
Développement de la Vallée Massawippi phase 2 et construction d'une passerelle piétonnière au-dessus de la rivière	300 000 \$			Subvention MRC 50% Fonds Parc et terrains de jeux
Aménagement stationnement des sentiers sur chemin Kingdom		50 000 \$		Fond Parc et terrains de jeux
Aménagement de corridors cyclistes et piétonniers sécuritaires (ex. : Hatley Centre)	30 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	Fonctionnement et TECQ 2019-2023 PSSPA ou TAPU 50%
Alternative Route Verte par Vaughan et chemin de la Rivière	300 000 \$			Financement Route verte 80% MTQ Véloce III et Fond Parc et terrains de jeux
Aménagement d'un espace citoyen extérieur - Pavillon et aire de jeux	100 000 \$			Fonds Parc et terrains de jeux – conditionnel Subvention 80% PRIMADA
Aménagement d'un bloc sanitaire à proximité de l'espace citoyen extérieur		25 000 \$		Subvention et surplus libre
Aménagement des salles multifonctionnelles et accès extérieurs (Sécurité, locations, événements)	250 000 \$			PRAMBAM / 123 000 \$ Règlement d'emprunt et TECQ 2019-2023
Mise aux normes et entretien des parcs Chaumière et du Manège	30 000 \$			Fond de parc et terrains de jeux
TOTAL	2 691 000 \$	195 000 \$	2 550 000 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

22-12-15.06

DÉPÔT DU DOCUMENT EXPLICATIF

La directrice générale dépose le résumé du budget requis par le Règlement obligeant le dépôt et la publication d'un document explicatif du budget municipal (Loi sur la fiscalité municipale).

22-12-15.07

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **JACQUES LAMBERT** propose la clôture de la séance à 9 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale